

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JAMETZ  
du 5 mars 2010**

---

Le 5 mars 2010, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

**Présents** : Mme HERBIN Eliane, Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, MALCUIT Ludovic, MINE Sébastien, BERT Patrice, GERARD André, DEHUT Bernard,

**Excusé** : Mr GILMAIRE Fabrice

**Absents** : Mme GUITTON Gaëlle, Mr ROSQUIN Jean-Jacques

**Ordre du jour** :

- Tours de garde bureau de vote élections régionales 14 et 21 mars,
- Désignation d'un correspondant défense,
- Devis paysagiste pour la taille des arbustes,
- Devis ONF,
- Débroussaillage des chemins communaux,
- Entretien du passage busé ruelle Clère,
- Refacturation Redevance assainissement,
- Questions diverses

**Tours de garde Bureau de Vote** : (sous réserve de changements)

<b><u>14 et 21 mars</u></b>	<b>8h - 10h</b>	<b>Mr MALCUIT et Mr QUINTIN</b>
	<b>10h - 12h</b>	<b>Mr BERT et Mr MINE</b>
	<b>12h - 14h</b>	<b>Mr DEHUT et Mr GERARD</b>
	<b>14h - 16h</b>	<b>Mme HERBIN et Mme GUITTON</b>
	<b>16h - 18h</b>	<b>Mr ROSQUIN et Mr LAMBERT</b>

**Délibérations** :

- **Château d'eau** : les travaux réalisés seront à la charge du Syndicat des Eaux. De plus, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente ou la mise à disposition du chemin d'accès au château d'eau : les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, décident la mise à disposition par une convention. Un courrier sera envoyé au Syndicat des Eaux pour les en informer.
- **Correspondant défense** : la commune doit désigner un correspondant défense parmi les membres de son conseil municipal. Mme HERBIN Eliane se porte volontaire ce que les membres acceptent à l'unanimité.

- Devis du paysagiste : Mr LAMBERT présente au Conseil le devis de Mr THIERY concernant la taille de la haie pour 221 € HT et la taille des arbustes de la commune pour 414 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
  - de confier la taille de la haie au Chantier d'Insertion de Montmédy
  - d'accepter le devis de 414 € HT de Mr THIERY pour la taille des arbustes
  
- Devis ONF : Mr LAMBERT présente au Conseil le devis ONF pour les actions 2010. Après délibération, le Conseil Municipal décide :
  - de demander à Mr LEROY s'il existe la possibilité de planter autre chose que du chêne sur les parcelles 11 et 12,
  - d'accepter l'ouverture de cloisonnements sylvicoles en parcelle 10 pour un montant de 195 € HT,
  - d'accepter le complément de plantation en parcelle 10 pour un montant de 538 € HT,
  - d'accepter la création de cloisonnements sylvicoles en parcelles 1 et 2 pour la somme de 1 209 € HT.
  
- Débroussaillage des chemins communaux : le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité que la commune fasse appel à Mr LALLEMAND pour le débroussaillage des chemins communaux.
  
- Entretien du passage busé de la Ruelle Clère : la question est ajournée et sera remise à l'ordre du jour d'une prochaine séance.
  
- Refacturation de la redevance assainissement : la redevance assainissement 2009, réglée en totalité par la commune, sera refacturée aux habitants à 0.20 € du mètre cube d'eau consommée.
  
- Location salle communale : le Conseil Municipal décide que la salle communale sera louée 50 € pour les différents organismes souhaitant en disposer pour une réunion.
  
- Bacs à fleurs : le Conseil Municipal décide d'acheter, cette année, 4 bacs à fleurs en béton pour remplacer les bacs les plus endommagés. La forme sera rectangulaire avec des dimensions de 1m X 0.50 X 0.50.

#### **Questions diverses :**

- Mr LAMBERT a demandé un devis au géomètre concernant la pose de 2 bornes de limitation pour l'ONF
- La date de démarrage des travaux Rue des Poulains et le Pont de décharge n'est toujours pas fixée.
- Canal du Moulin : la commune en est propriétaire depuis 1993.

- Fleurissement : il faut prévoir l'achat de rosiers rustiques pour mettre près du calvaire. Mr GERARD et Mr QUINTIN iront voir les fleurs à mettre dans les bacs de la commune.
- Concernant les réseaux d'eau, EDF et téléphone sur les terrains constructibles de la carte communale, le Conseil Municipal demande une étude de faisabilité.
- Les tombes de plusieurs ecclésiastiques enterrés au cimetière sont en mauvais état, un courrier concernant leur entretien sera adressé à l'Evêché de Verdun.
- Mr le Maire, suite à la réception d'un courrier de la société Lebret Antic, spécialisée dans l'achat de vieux matériaux, demande aux Conseillers leur avis sur la vente éventuelle de vieux planchers dans la maison du 9 rue du Four. Le Conseil Municipal accepte de se mettre en rapport avec cette société et de vendre ce qui peut l'être.
- Mr LAMBERT informe les Conseillers que l'échange entre la commune et Mr GUILLAUME a enfin été signé chez le notaire.
- En ce qui concerne l'affaire AUBRY et plus particulièrement le Compte-rendu d'audience qui reste toujours en attente de réception, l'avocat de la commune ne l'a toujours pas en sa possession puisqu'il n'a encore pas été transmis par le Tribunal de Verdun.
- Suite au courrier que la Mairie avait adressé aux agriculteurs concernant le dépôt de pierres sur le chemin dit de Marville, Mr LAMBERT a constaté que toutes les pierres ont été ramassées.
- Lors de la tempête du 28 février 2010, il y a eu quelques dégâts sur le toit de l'Eglise, l'assurance a été saisie et un devis va être demandé. Mr LAMBERT propose d'en profiter pour faire un tour du toit de l'Eglise ainsi que celui de la Mairie et de demander plusieurs devis, ce que le Conseil Municipal accepte.
- Le trottoir de Mr BOULAY a été dégagé de tout encombrement. Il a demandé à la commune un peu de ballast pour mettre devant son garage. Le Conseil Municipal refuse sa demande mais est d'accord pour que les habitants aménagent leur trottoir à la condition qu'il n'y ait pas d'élévation du niveau et qu'une demande d'autorisation de voirie soit faite.
- Il n'y a pas d'éclairage public devant l'habitation de Mr GILMAIRE Dominique, le Conseil Municipal convient donc de lui demander son avis et s'il souhaite l'installation d'un éclairage, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la pose d'un lampadaire.
- Mr LAMBERT donne les tarifs d'un encart pour la Mairie, dans les pages blanches de l'annuaire, avec adresse mail et heures d'ouvertures : encart blanc : 130€ /an, encart bleu : 240 € /an.
- Un point est fait sur les menus ainsi que le tarif de la cantine de Marville.

- Concernant la mise en place du site internet de la commune, Mr LANNEC souhaite que les documents soient rassemblés afin de procéder à l'installation du site.